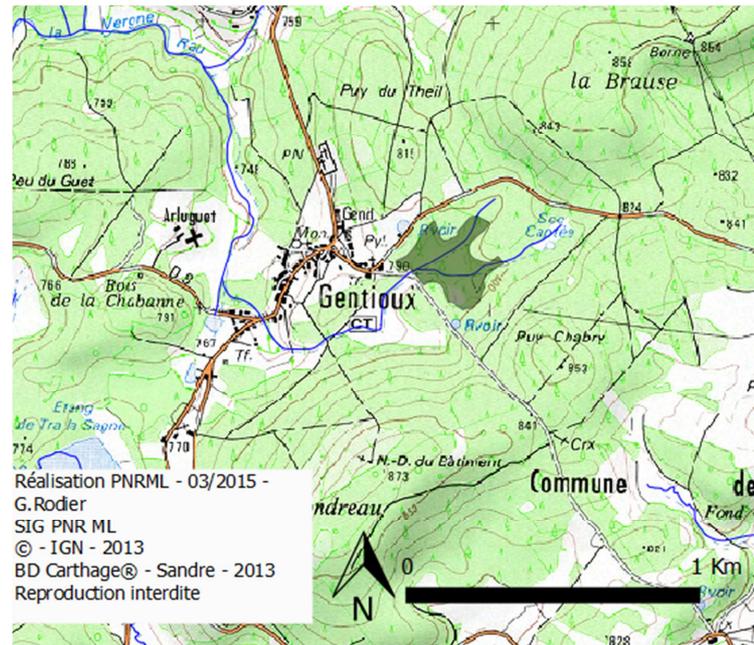


Utilisation de la technique du « câble-mât » pour restaurer une tourbière par coupe et export de bois planté sur la commune de Gentioux-Pigerolles (23340)

La tourbière visée par le chantier a été plantée dans les années 1960 avec des épicéas de Sitka sur les talus de drains multiples et avec des pins sylvestres sur une surface d'environ 5 hectares traversée par les sources pérennes du ruisseau de la Vergne (sous-affluent de la Maulde). Les travaux de drainage et de rectification des cours d'eau, mutualisés aux plantations et à la fermeture naturelle de la parcelle, ont asséché progressivement la tourbière.

Les travaux d'exploitation concernent une superficie de 1,8 hectares visant à supprimer l'ensemble des alignements d'épicéas et une partie des pins et bouleaux en conservant les arbres de plus haut port, favorables à l'avifaune, en particulier au circaète Jean-le-Blanc visé par le site Natura 2000 'Plateau de Millevaches (ZPS).

La méthode du câble-mât permet de ne pas faire intervenir d'engin lourd en milieu humide et fragile. L'essentiel du travail est manuel (coupe et débardage en aérien).



Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin dans le cadre de Sources en action www.sourcesenaction.fr

Date des travaux : du 16 au 28 février 2015

Entreprise : Le prestataire du chantier forestier est la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL). Elle a su démontrer une politique de gestion et d'exploitation respectueuse de l'environnement et maîtriser la technique nécessaire aux chantiers en zones humides à l'aide du câble-mâts dont les retours aujourd'hui sont extrêmement positifs (ONF).

Présentation des objectifs des travaux :

- Restaurer le **fonctionnement hydraulique** d'un milieu emblématique du PNR par la coupe et l'export du bois et participer à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- Restaurer les fonctionnalités environnementales des habitats humides patrimoniaux et favoriser le développement des habitats encore présents sur la parcelle visée par l'opération de restauration.
- Favoriser l'implantation ou la fréquentation d'une avifaune visée par la ZPS du Plateau de Millevaches.
- Participer à la **restauration géomorphologique** (sinuosité, substrat, incision, ...) des cours d'eau sur une masse d'eau déclassée au titre de la DCE en raison des atteintes hydrogéomorphologiques.
- Participer à l'amélioration du paysage de la commune de Gentioux particulièrement fermée actuellement. Permettre à la filière bois de travailler en étroite collaboration avec les gestionnaires des milieux aquatiques en vue du prochain contrat « Source en action ».
- Promouvoir l'exemplarité de cette expérience, par un chantier ouvert au public respectant strictement la sensibilité environnementale, et visant la reproductibilité de l'opération



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

Avant



Pendant



2 mois après



Coût total et financement du projet : 26 400 € TTC.

Ce coût correspond aux charges d'exploitation par la technologie du câble-mât mis en œuvre sur ce chantier par CFBL. Le Groupement Forestier propriétaire de la parcelle (M. Philippe JORRAND) contribue à compenser ces charges à hauteur de 22 000 € en abandonnant le bois produit par l'exploitation.

Le PNR apporte le complément de 4 400 €. Le PNR fait appel aux partenaires financiers signataires du contrat Sources en action, soit l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui participe à hauteur de 50% et le Conseil Régional du Limousin (20% à 50% en négociation). La part restante éventuelle sera financée par le Parc.

Descriptif technique des travaux réalisés :

La coupe des Sitka sur les berges des 2 cours d'eau et des drains doit permettre de **réhabiliter une ripisylve typique des milieux humides** (absente ou éparse et composée essentiellement d'une strate herbacée)

Bilan :

Avant : Les fonctionnalités du milieu, vis-à-vis de la ressource en eau en termes qualitatif (autoépuration) et quantitatif (rôle de tamponnage des débits d'eau), étaient très limités.

- L'évolution du milieu consécutivement à la gestion de la parcelle, rend compte d'une incision, localement très importante, du lit des ruisseaux (jusqu'à 1,3 mètres par endroit en raison des alignements de Sitka au système racinaire surfacique favorisant les affouillements de berges, du recalibrage et l'absence de transit sédimentaire).
- Le pompage d'eau par les résineux, qui augmentent par ailleurs l'interception des précipitations, les drains et l'incision provoquent l'abaissement de la nappe phréatique et par conséquent l'assèchement de la tourbière et des milieux connexes. Les fonctionnalités de la zone humide sont diminuées et portent sur des enjeux également d'usages avec notamment la présence d'un captage d'eau en amont immédiat.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr



Après : Il est encore un peu tôt pour évaluer tous les bénéfices. Cependant, quelques jours après l'enlèvement des ligneux, l'eau, sur l'ensemble du milieu est à nouveau venue affleurer à la surface de la tourbière. Les effets sur la végétation et la reprise des processus de turbification seront évalués par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin dans le cadre de « Sources en action » et ce sur plusieurs années. L'évolution géomorphologique des drains et des cours d'eau recalibrés nécessitera également beaucoup de patience et sera suivie par le PNR (qui identifiera le besoin ou non d'une intervention supplémentaire sur les lits mineurs des cours d'eau. Un prochain chantier de restauration morphologique (reméandrage) à l'aval immédiat reste à mener en 2015-2016 par la Communauté de communes Creuse Grand Sud dans le cadre de Sources en action. La mutualisation des efforts et des compétences sur ce bassin hydrographique doit conduire à l'atteinte du bon état écologique global.

Informations sur les aspects administratifs :

En avril 2014, la première rencontre entre le Parc et le groupement forestier de la Brauze a eu lieu afin d'identifier les compromis entre besoins environnementaux, volontés du propriétaire, possibilités techniques, viabilité économique du projet qui a été défini en 2 mois. L'espace forestier géré par le groupement forestier de la Brauze fait l'objet d'un Plan Simple de Gestion fixant notamment le calendrier des interventions d'exploitation de bois. La réalisation de la coupe pour la restauration de la tourbière a, en premier lieu, nécessité une demande de coupe extraordinaire (juin 2014) auprès du CRPF, ce dernier a délibéré favorablement en septembre 2014. En parallèle, une notice d'incidences a été réalisée au titre de Natura 2000 « ZPS Plateau de Millevaches » (animé par le PNR).

Cette procédure a permis de dimensionner le chantier forestier, notamment en conservant quelques pins de grands gabarits pour le refuge et la nidification du Ciracète au-delà des zonages de coupe à blanc (10 m de part et d'autres des écoulements d'eau et l'ensemble des alignements d'épicéas). Une convention entre le PNR et le Groupement Forestier de la Brauze a été validée en novembre 2014 dans le but de définir :

- la mise à disposition de la parcelle au PNR pour la durée du chantier, pour le suivi interannuel du milieu et pour la réalisation de visites post travaux,
- la contribution financière au chantier du groupement forestier de la Brauze par le produit de la vente des bois,
- la délégation de maîtrise d'ouvrage au PNR.

Les engagements décrits dans la convention ont été délibérés en assemblée générale du Groupement Forestier (novembre 2014) et en bureau syndical du Parc (septembre 2014).

Le PNR a procédé à une consultation publique dans le but de rechercher le prestataire en capacité de répondre au choix technique d'intervention (câble-mât), à la volonté de valorisation de l'ensemble des produits d'exploitation (bois d'œuvre, bois énergie), à la nécessité de suivre différentes préconisations environnementales.

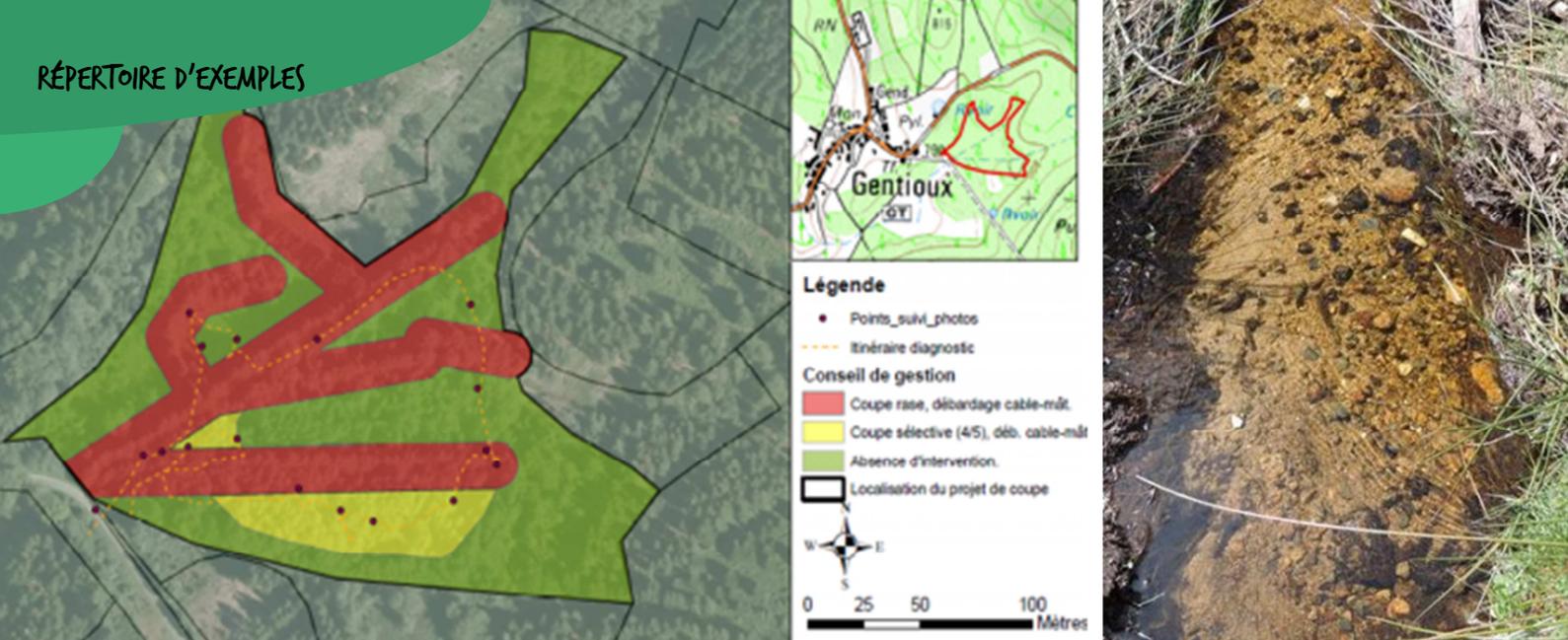
Le choix d'un prestataire (CFBL) a conduit aux demandes de subvention par le Parc pour supporter la différence entre le coût d'exploitation et les recettes.

Egalement, une dérogation à l'article L124-6 du code forestier sera réalisée.

Cet article stipule que : « dans un massif forestier d'une étendue supérieure à 4 ha, après toute coupe rase d'une surface supérieure à 1 ha (ici environ 1,3 ha en coupe rase), la personne, pour le compte de qui la coupe a été réalisée ou, à défaut, le propriétaire du sol est tenu, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe définitive, les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers. »

Le document sera rédigé fin 2015 par le PNR de Millevaches en Limousin en invoquant des justifications environnementales en respect de la convention signée avec le groupement forestier.





Informations complémentaires sur la prestation

La localisation du chantier forestier et sa réalisation dans le courant du mois de février, répond à des enjeux de phasages avec l'absence d'activité de reproduction de la faune, et la réalisation d'autres travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides en aval immédiat.

Le chantier de restauration a pris en compte la présence d'une station de renouée du Japon (espèce allochtone envahissante) localisée sur les rives du ru de la Vergne. Cette station fait l'objet d'expérimentations de lutte contre son extension par la communauté de communes Creuse Grand Sud (dans le cadre de Sources en action). Il a été convenu entre les différentes parties concernées d'expérimenter en sus, le compostage d'une partie des rémanents du chantier forestier sur la station : il apparaît en effet que la température peut atteindre des valeurs comprises entre 60 et 70°C au niveau du sol, les effets sur la renouée, ses rhizomes et sur la banque de graine du sol, seront évalués.

L'exécution du chantier forestier a été souhaitée en phase avec un chantier de restauration morphologique (reméandrage) à l'aval immédiat sur un secteur également recalibré (prévu pour 2015-2016 par la Communauté de communes Creuse Grand Sud). La mutualisation des efforts et des compétences sur ce bassin hydrographique doit conduire à l'atteinte du bon état écologique global.

Documents disponibles sur demande :

CCTP, convention, démarches administratives (étude d'incidences, demande de coupe extraordinaire, demande de dérogation à la replantation, mémoire explicatif pour les demandes de financements, plan de financement détaillé...) sont accessibles sur : <http://www.pnr-millevalches.fr/Restauration-d-une-tourbiere-a>

Suivi mis en place : Des placettes de suivis de végétation sont mises en place par le CEN Limousin dès 2015 – Le suivi géomorphologique interannuel sera assuré par le PNR à compter de 2015 (sinuosité, substrat, profondeur, évolution de l'incision, évolution des faciès, évolution des drains latéraux, ...)

Commentaires :

Ce projet de restauration par un chantier forestier est un détail au regard des besoins de restaurations de milieux liées à la sylviculture sur le territoire du PNR ou celui de Sources en action (plus de 500 ha de tourbières sont plantées mais combien en zones humides plus ordinaires ?). Cependant, l'objectif d'instruire une dynamique entre des acteurs qui n'ont pas d'habitude de coopération est un succès. En effet, la CFBL n'est plus considérée nécessairement comme un prestataire mais bien comme un partenaire par sa démonstration de professionnalisme. Cette démonstration permettra l'intégration de la CFBL comme acteur de l'eau à Sources en action lors de son renouvellement en 2017.

Du reste, toute dynamique nécessite d'être entretenue. Aussi, l'effort d'animation de terrain doit être maintenu et les partenariats techniques et financiers renforcés jusqu'à l'intégration de lignes budgétaires propres aux travaux forestiers pour la restauration des milieux aquatiques. Il est nécessaire également d'acquérir d'avantage d'expériences de travaux au câble mât pour dimensionner les travaux dans l'objectif de bilan économique positif, clé d'entrée essentielle pour inciter les propriétaires à s'engager dans la restauration de leurs parcelles humides.

Contact TMR : Guillaume Rodier - g.rodier@pnr-millevalches.fr - 05.55.96.97.01